



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par l'Armée du salut, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

L'Armée du salut est un mouvement international et une branche évangélique de l'Église chrétienne universelle. Son message s'appuie sur la Bible et son ministère est inspiré par l'amour de Dieu. Sa mission consiste à prêcher l'Évangile de Jésus Christ et à répondre aux besoins de l'être humain en son nom, sans discrimination.

Nous sommes actifs dans 126 pays et jouissons d'une expérience de 150 ans aux côtés des femmes et des filles du monde entier.

Nous nous réjouissons de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans tous leurs aspects et accueillons avec satisfaction l'examen du Programme d'action de Beijing à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Nous convenons qu'après près de 20 ans, les objectifs fixés exigent encore l'adoption de mesures d'urgence prises dans un esprit de détermination, d'espoir, de coopération et de solidarité.

Les associations religieuses ont un rôle considérable à jouer dans les débats relatifs au Programme d'action de Beijing. Il leur revient de mettre en pratique la foi en prêtant secours aux femmes, aux enfants, aux opprimés et à ceux qui ont faim ou sont dans le besoin.

Les organisations religieuses prennent fréquemment le relais des gouvernements et des organisations non gouvernementales laïques dans les domaines où ceux-ci sont absents ou inefficaces. Elles appellent systématiquement l'attention sur les questions relatives aux femmes et sont devenues le porte-voix des femmes qui ne sont pas entendues dans leur société, du fait des mœurs ou des traditions.

Malgré vingt ans d'accords nationaux et internationaux visant à promouvoir les droits de la femme, de nombreux objectifs du Programme d'action de Beijing n'ont pas été atteints.

En cette année d'évaluation et d'examen de ce programme, l'Armée du salut souhaite tout particulièrement appeler l'attention sur trois thèmes sur lesquels tous les États doivent agir afin de promouvoir les droits fondamentaux des femmes : les femmes et la pauvreté, les filles, et l'accès des femmes à des postes de décision et de pouvoir.

Les informations que nous partageons ci-après proviennent de femmes engagées auprès de l'Armée du salut qui travaillent aux côtés des femmes et des filles dans le domaine de la fourniture de services. Voici leur contribution à la présente déclaration.

Les femmes et la pauvreté

Nous souhaitons mettre en évidence certains des facteurs rencontrés par les femmes pauvres. Dans un de nos pays d'activité, environ 54 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et ce groupe est constitué de femmes dans une proportion bien supérieure à celle des hommes, en particulier dans les zones rurales. Cela tient aux obstacles à l'éducation et aux stéréotypes en matière de travail domestique rencontrés par les femmes et les filles.

Le manque d'instruction et l'analphabétisme entravent l'accès des femmes aux opportunités potentielles de sortir de la pauvreté. En l'absence d'instruction et d'alphabétisation, il leur est impossible d'entreprendre des études supérieures et elles n'ont pas accès à l'emploi à des postes bien rémunérés.

Dans l'un des pays, les femmes pauvres sont particulièrement défavorisées du fait d'obstacles juridiques qui les empêchent d'avoir accès aux services publics d'aide consacrés à la pauvreté. Pour obtenir des aides publiques telles que le subventionnement du riz, l'assurance maladie et les virements en espèces, les femmes chefs de famille doivent démontrer qu'elles sont bien à la tête du ménage en produisant les documents attestant leur mariage et leur divorce ou la mort de leur époux.

Or, plus de 50 % des mariages et 86 % des divorces ne sont pas enregistrés légalement, ce qui empêche les femmes chefs de famille (qui représentent 14 % de l'ensemble des chefs de famille) d'être reconnues comme telles et, par conséquent, d'accéder aux aides publiques. Aucune obligation similaire n'incombe aux hommes chefs de famille.

Dans certains pays, près de deux fois plus de femmes que d'hommes et environ un tiers des femmes âgées vivent dans la pauvreté. Plusieurs facteurs participent à cette disparité entre les sexes, dont le fait que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois temporaires et que, même lorsqu'elles parviennent à obtenir le même poste, elles sont moins bien rémunérées que les hommes pour un travail égal. La population de femmes âgées est particulièrement vulnérable à la pauvreté car beaucoup d'entre elles n'ont jamais travaillé hors du foyer et les retraites avec lesquelles elles s'efforcent de subsister sont très maigres.

Les filles

Nous reconnaissons que des progrès ont été effectués depuis 20 ans en ce qui concerne les droits des filles mais nous estimons qu'il est possible d'accroître les efforts pour faire en sorte que celles-ci puissent bénéficier des mêmes opportunités que les garçons.

Dans certains de nos pays d'activité, nous avons observé que les filles continuent de rencontrer des obstacles plus importants que les garçons. La situation des filles est ambivalente. Tandis que le taux de filles qui sortent diplômées de l'enseignement secondaire est supérieur à celui des garçons dans les grandes villes, il est difficile de trouver un enseignement destiné aux filles. Les filles sont de ce fait des cibles faciles de l'exploitation par des hommes qui essaient de les attirer loin de leur famille avec la promesse d'une vie meilleure. Une illustration particulièrement éloquente de cette situation peut être observée dans les régions minières d'un des pays où nous travaillons, où des femmes ont été attirées par la ruse puis kidnappées et réduites en esclavage au profit des hommes qui travaillent dans les mines.

Dans les zones rurales, l'éducation des filles est considérée comme présentant très peu d'intérêt. La majorité des enfants de sexe féminin ne finira pas ses études secondaires, et même lorsque l'intelligence et le désir d'éducation des filles sont supérieurs à ceux des garçons, il ne leur est pas permis d'accéder à l'enseignement supérieur.

Les femmes aux postes de décision et de pouvoir et la prise de décisions

Eu égard aux femmes occupant des postes de décision et de pouvoir, il convient de signaler que les femmes ont connu des avancées au cours des vingt dernières années. Mais si des femmes occupent parfois des postes de pouvoir, elles n'occupent pas forcément des postes de prise de décisions. Les hommes bénéficient encore d'un meilleur accès au pouvoir et à la participation à la prise de décisions. De nombreuses femmes estiment que la discrimination, l'inégalité, l'injustice et les préjugés constituent encore les obstacles qui les séparent de la participation à la prise de décisions.

Il arrive que des femmes soient placées à des postes d'autorité afin d'atteindre un quota ou un objectif, mais la formation, l'expérience et les compétences leur font souvent défaut. Les autorités publiques et la société civile continuent à préférer placer des hommes aux postes de décision, et la maternité peut encore interrompre l'ascension des femmes vers des postes d'autorité d'une façon que les hommes ne connaissent pas.

Il est important de signaler que dans presque tous les pays du monde les femmes ne sont toujours pas en pleine possession de leurs moyens et sont encore sous-représentées aux postes de décision. Il existe encore un préjugé insidieux à l'encontre des femmes qui est qu'elles doivent faire leurs preuves dans une plus grande mesure que les hommes pour les mêmes rôles ou manifestations de pouvoir et d'autorité.

Nous exhortons les gouvernements à intensifier leurs interventions stratégiques à l'égard des femmes et des filles, particulièrement celles qui sont pauvres ou vulnérables, dans le cadre de leurs efforts pour l'après-2015. Malgré les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté suite à l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement, l'écart qui sépare les plus riches des plus pauvres s'élargit.

La pauvreté est persistante et pèse sur les femmes et les filles. Nous exhortons les gouvernements à inclure expressément les organisations religieuses dans leurs processus de planification et dans l'élaboration au niveau national de projets en vue de la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

Nous exhortons les gouvernements à promouvoir des modèles éducatifs propres à préparer les femmes et les filles aux postes d'autorité et de prise de décisions.

Nous exhortons les gouvernements à collaborer avec les organisations religieuses qui travaillent aux côtés des femmes à l'échelle locale depuis plus de 150 ans, et ce avec succès!